

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2012

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Après quelques observations, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

Divers

- ✓ **Fonds de concours Communauté de Communes** : l'aide sollicitée au titre du fonds de concours de 3^{ème} génération pour le projet de station d'épuration a été accordée.
- ✓ **Busage Le Bry** : ce projet reste à l'étude.
- ✓ **Agence Postale Communale** : le remplacement de l'agent titulaire de l'APC pendant ses congés est assuré par une étudiante.
- ✓ **Réunion Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires** : le départ du lycée Jean Monnet se fera à 12h15 au lieu de 12h45 le mercredi à la prochaine rentrée scolaire.
- ✓ **Réunion Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre** : cette première réunion a permis d'appréhender le fonctionnement de ce syndicat, la prise en compte des travaux de nettoyage des fossés et l'importance des travaux inités. Ce syndicat a une approche plus environnementale que le syndicat Intercommunal d'assainissement des terres humides du plateau de Sainte Maure de Touraine.
- ✓ **Concours « maisons fleuries »** : les élus s'interrogent sur l'intérêt de ce concours dans sa formule actuelle et décident de former un groupe de travail sur ce sujet.
- ✓ **Règlement cimetière** : suite à la réunion de travail du 19 juin et aux dernières modifications apportées, ce règlement est voté à l'unanimité.
- ✓ **Transferts de parcelles inutiles à la concession A10** : le transfert de parcelles acquises pour des rétablissements de voiries dans le cadre de la construction de l'autoroute A10 doit être régularisé. Les élus acceptent cette rétrocession et donnent pouvoir à M. le Maire pour signer tout acte administratif nécessaire.
- ✓ **Déclaration d'Intention d'Aliéner** : Les élus acquiescent, à l'unanimité, le choix fait par M. le Maire de ne pas préempter sur les ventes concernant :
 - l'immeuble situé 2, rue de la Fosse Carrée,
 - les terrains situés Chemin de la Godinière, les Barons et Près l'Arche
 - et l'immeuble situé 31, rue des Champs Gibert.
- ✓ **Maison « Marquet »** : M. et Mme MARQUET, 3 rue de la Mairie, souhaitent vendre leur maison et désirent connaître la position du conseil municipal sur la préemption éventuelle. Après discussion, les élus seraient plus favorables à l'acquisition de la maison « Pasquereau » (5 rue du Vieux Bourg) dans un souci d'harmonie en centre bourg que de la maison « Marquet ».
- ✓ **Eclairage stade** : Lors d'un entretien avec INEO (prestataire en charge de l'éclairage public), M. le Maire a pu faire établir, pour avoir un ordre d'idée, le coût de réhabilitation de l'éclairage du terrain de football qui s'élèverait à 43 000 €. Ce projet n'est pas réalisable dans l'immédiat.

LGV / TER

LGV : Réseau Ferré de France via le Préfet soumettent un projet de convention de voirie liée au passage de la future LGV SEA. Toutefois, les élus refusent de signer cette convention pour les raisons suivantes :

- l'entretien des rampes de pont des ouvrages d'art nécessaires au passage de la ligne serait à la charge des communes traversées ;
- la convention est tripartite (Commune, Préfet et RFF) et pour une durée de 50 ans ;
- les élus veulent une indemnisation de 8 % des charges encourues par la création de voiries supplémentaires nécessaires à leur rétablissement.

TER : Lors de la dernière réunion du Comité Local d'Animation et de Développement, l'assemblée a demandé d'aborder le bilan de la mise en place du nouveau cadencement et des nouveaux horaires, bilan peu satisfaisant. Face au mécontentement exprimé par les usagers, aucune solution n'est actuellement proposée. Les améliorations sont attendues et seront abordées lors du prochain CLAD en septembre. Il a été souligné le bon fonctionnement du système informatique, collectif et individuel, mis en place.

Communauté de Communes

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges : Suite à la prise de compétence de l'enseignement musical spécialisé, l'enseignante musicale employée par la commune sera prise en charge par la Communauté de Commune dès septembre prochain. Les élus approuvent, à l'unanimité, le rapport de la CLET avec les réserves suivantes :

- Le remboursement pour intervention en milieu scolaire sera fixé sur le coût réel au 1^{er} septembre 2012,
- Toute évolution des charges ou des frais sera à la charge de la Communauté de Communes conformément au transfert de compétence de l'ensemble des activités de l'enseignement musical.

Affaires scolaires et périscolaires

Conseil d'école : 123 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire. L'équipe enseignante reste. L'instauration de la semaine à 5 jours a été abordée mais cette modification reste dans l'attente des décisions nationales. Le choix d'agrandissement de la cantine a été explicité à l'assemblée par le fait du nombre croissant des rationnaires et par le souhait d'amélioration des conditions de travail du personnel communal dédié à ce service. Un projet de réaménagement de la cour d'école côté Godinière initié par les enseignants est à l'étude, la commune souhaite y être associée au moment venu. M. le Maire souhaite, par son intervention au sein des classes en début d'année scolaire, sensibiliser les écoliers sur le respect du matériel mis à disposition et sur la discipline. Un point a été fait sur la répartition de la subvention au titre du Fonds Départemental d'aide aux communes rurales (FDACR) entre l'école et la mairie.

Tarifs restauration scolaire : Les tarifs pour la prochaine rentrée scolaire seront votés lors du prochain conseil municipal après avoir dressé le bilan des services périscolaires de l'année 2011-2012.

Ménage des locaux scolaires : M. POILLY, intervenant extérieur, qui assure cette tâche, arrête son activité au 30 juin 2012. Deux hypothèses sont envisagées pour la prochaine rentrée :

- Intervention d'une entreprise extérieure
- Recrutement d'un agent

Ces deux hypothèses sont à l'étude.

Travaux de bâtiments

Travaux du restaurant scolaire et consultation : La consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre et pour les missions annexes a été lancée. Les offres sont attendues pour le 13 juillet au plus tard.

PACT et réhabilitation Logements Locatifs 1 : Les élus acceptent, à l'unanimité, la proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentée par le PACT d'Indre et Loire comportant les missions d'aide à la décision et d'assistance à la réalisation pour un montant de 4 725 € H.T.

Travaux communaux

Travaux de voirie :

- **Busage aux Coutants** : Les travaux de busage dans le secteur « Les Coutants » sont quasiment achevés.
- **Aménagement chemin de la Gentillerie** : Les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sont achevés et les travaux d'aménagement d'un cheminement piéton sont en cours.
- **Sécurisation rampe du pont SNCF** : Les élus acceptent le devis de l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour l'aménagement et la sécurisation de la circulation des piétons sur les rampes du pont SNCF pour un montant de 28 732,68 €.

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement : Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sont quasiment achevés.

Projet station d'épuration : Le lancement de la consultation de ce marché se fera dès réception des études de sol en cours.

Eau potable

Rapport annuel : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel du service de l'eau établi par le délégataire, approuve ce dernier à l'unanimité.

Tarifs 2013 : Le conseil municipal décide à 13 voix pour (dont 3 pouvoirs) et 1 voix contre d'appliquer une augmentation de 2 % sur la part communale : part variable et abonnement. Le prix moyen du m³ d'eau consommée, pour une consommation de 120 m³ passera de 1,753 € à 1,788 € pour la part variable et de 36,404 € à 37,132 € pour la part fixe.

Assainissement

Rapport annuel : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté par M. le Maire, concernant le service d'assainissement qui est géré directement par la commune.

Mise en place de la Participation pour l'Assainissement Collectif : La participation pour raccordement à l'égout (PRE) est supprimée et remplacée par la participation pour assainissement collectif (PAC) à compter du 1^{er} juillet 2012 (article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012). Les élus votent, à l'unanimité, cette participation de la manière suivante :

- pour un pavillon ou un immeuble avec un seul raccordement : **1 300 €**
- pour un immeuble comportant plusieurs raccordements :
900 € par raccordement à partir du second raccordement
800 € par raccordement à partir du 5^{ème} raccordement.

Budget-Finances

Offre de prêt : Après présentation des 3 offres reçues pour une demande de prêt de 23 000 €, les élus invitent M. le Maire à affiner certains points avant de prendre une décision.

Loyers au 1er juillet : Le Conseil Municipal est informé que l'indice de référence des loyers publiés en janvier pour le 4ème trimestre 2011 permet une augmentation des loyers au 1er juillet 2012 de 2,11%.

Demande d'exonération de taxe foncière : Le Conseil Municipal est saisi d'une demande d'exonération temporaire de taxe foncière pour un bien faisant l'objet d'un bouquet de travaux ouvrant droit au crédit d'impôt développement durable. Les élus ne donnent pas de suite favorable à cette demande.

Réunions à venir

- Commission du personnel communal
- Fête nationale
- Réunion de rentrée associations
- Prochains CM

Mardi 3 juillet à 18h00 à la mairie

Samedi 14 juillet 2012 à partir de 10h15

Mardi 4 septembre à 18h30 à la mairie

Vendredi 31 août à 20h00 à la mairie

Vendredi 28 septembre à 20h00 à la mairie

Vendredi 26 octobre à 20h00 à la mairie

Vendredi 7 décembre à 20h00 à la mairie

Questions diverses

1. **Limitation de vitesse :** Mme Anita RAVION fait le constat de l'instauration d'une limitation de vitesse à 50 km/h sur le secteur de « La Bourde ». M. le Maire informe les élus qu'une limitation de vitesse à 30 km/h va être instituée également Chemin de la Gentillierie et Impasse de la Varenne.
2. **Préparatif 14 juillet :** Mme Céline LEBOEUF demande de faire un point sur la réunion de préparation du 14 juillet initiée par le Comité des Fêtes. M. Gérard LEGRAND, présent à cette réunion, signale que peu d'associations étaient présentes. Le Comité des fêtes regrette que la commune n'ait plus cette réunion préparatoire mais cela avait été clairement dit en 2011. Des volontaires sont attendus pour le montage et le démontage des installations nécessaires à ces festivités.
3. M. Olivier MESNARD s'interroge sur la dangerosité des bordures en béton entourant les arbres de l'école maternelle : M. le Maire précise que des travaux sont prévus pendant la période estivale (suppression de la souche d'arbre et installation de bordures bois autour du bac à sable).
4. M. Olivier MESNARD attire l'attention sur la mise à jour du tableau d'affichage de la mairie.
5. M. Philippe LAFARGE signale que le filet de tennis est endommagé.

Le secrétaire de séance